

Fond d'aide et de relance régionale (FARR)

La mesure

Ce fond est spécifiquement destiné à ceux qui pourraient avoir besoin d'une aide supplémentaire pour se remettre de la pandémie COVID-19, mais qui n'ont pas pu accéder aux mesures de soutien existantes.

Au Québec, le FARR est mis en œuvre par DEC. Il propose :

- un appui financier aux PME vulnérables qui ne sont pas admissibles aux mesures déjà mises en place et qui sont aux prises avec des difficultés de liquidités.
- une aide aux entreprises et aux organismes en leur donnant un accès indispensable au capital dans les communautés rurales desservies par les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et les Centres d'aide aux entreprises (CAE).

Les coûts admissibles comprennent ceux qui contribueront à stabiliser les PME et les organismes et à atténuer les impacts de COVID-19, et qui ne sont pas entièrement couverts par d'autres mesures fédérales. Ces coûts peuvent comprendre les coûts fixes, par exemple :

- Location ou crédit-bail d'équipement et de machines;
- Salaires et avantage sociaux;
- Impôts fonciers;
- Honoraires professionnels;
- Assurances;
- Autres frais généraux fixes et dépenses ponctuelles de stabilisation.

Quand?

Jusqu'au 31 mars 2021 ou jusqu'à épuisement des fonds

Qui?

Les entreprises, les coopératives, les organismes sans but lucratif, les organismes de soutien aux entreprises et les organismes autochtones.

Comment?

Si votre entreprise ou votre organisme n'a pas accès à l'aide fédérale déjà en place, identifiez d'abord le profil qui correspond le mieux à votre situation :

MESURES ECONOMIQUES LIÉES À LA COVID-19

Profil 1 :

- Entreprises ayant un chiffre d'affaires de 250 000 \$ et plus dans les secteurs suivants : secteur manufacturier **ou** services à valeur ajoutée (savoir-faire distinctif, offre de service innovante – p. ex. : production de contenus numériques, technologie, intelligence artificielle, contribution à la transition technologique ou à l'économie verte)
- Entreprises touristiques nécessitant un financement de plus de 40 000 \$
- Entreprises en démarrage à fort potentiel dans les secteurs manufacturiers et de services à valeur ajoutée
- OBNL à vocation économique qui œuvrent dans les secteurs ci-dessus, ou qui appuient les entreprises dans ces secteurs

Confirmer votre préadmissibilité [ICI](#)

Profil 2 :

- Entreprises ayant un chiffre d'affaires de moins de 250 000 \$ dans les secteurs manufacturiers et de services à valeur ajoutée
- Entreprises en démarrage (autres que dans les secteurs manufacturiers et de services à valeur ajoutée)
- Entreprises touristiques nécessitant un financement de 40 000 \$ et moins
- Commerces de détail, services de proximité, services professionnels et de santé (p. ex. : restaurant, boulangerie, dépanneur, salon de coiffure, maison funéraire, nettoyeur, concessionnaire automobile, magasin à grande surface, services comptables ou juridiques, dentiste, services immobiliers)
- Entreprises d'économie sociale (tous secteurs)
- Agriculture et pêches (cueillette et récolte)
- Entreprises de production artisanale et produits du terroir
- Travailleurs autonomes et entreprises individuelles (tous secteurs)

Communiquer avec votre SADC ou CAE (hors région métropolitaine) ou appeler le 1-800-561-0633 (pour la région métropolitaine)

Plus d'informations [ICI](#)